

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2021 QCCTQ 0168  
DATE DE LA DÉCISION : 20210121  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 758908  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Scott Boorne

---

Personne(s) visée(s) :

**3477983 CANADA INC.**  
Excavation JBG Lajeunesse

NIR : R-544075-6

Demandeur

**7531877 CANADA LTÉE**

Intervenant(e)

### DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 3477983 CANADA INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : RAM  
ANNÉE : 2019  
NUMÉRO DE SÉRIE : 3C6MR5AL3KG570495  
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : **7531877 CANADA LTÉE**

---

Scott Boorne  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> RLRQ c. T-12, R. 13.01.

<sup>2</sup> RLRQ c. P-30.3.